

CODE DE VIE – ÉCOLE SAINT-GÉRARD

Introduction au code de vie

Notre code de vie est un référentiel éducatif qui permettra à l'élève de développer ses compétences sociales et de devenir un être responsable. De cette façon, ils veilleront au maintien d'un milieu de vie sain et sécuritaire.

Valeurs de l'école

À la suite d'une démarche de consultation, les élèves, l'équipe-école et les parents s'entendent sur les valeurs suivantes :

- Respect
- Ouverture à la différence
- Effort
- Sécurité

Lien avec le projet éducatif et plan de réussite

Les règles de notre code de vie ont été élaborées à partir des valeurs de l'école. Elles s'inscrivent en continuité avec notre projet éducatif.

Prise de position en lien avec la violence

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Tel que prévu dans la Loi sur l'instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan de lutte est disponible sur le site Internet de l'école <https://saint-gerard.ecoleouest.com/>

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

VIOLENCE

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 198, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans tous les lieux de l'école à travers les activités éducatives et celles du service de garde. Ainsi que dans le transport scolaire, lors des activités parascolaires et des sorties éducatives.

Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Tout membre du personnel à autorité sur tous les élèves en tout temps.

Respect et ouverture à la différence

Règle 1

Par mon attitude, mes gestes et mes paroles, j'agis de façon respectueuse.

Ainsi, je participe à la création d'un milieu de vie agréable et j'apprends à reconnaître la valeur des choses.

Comportements attendus :

- ✦ Je m'exprime calmement, avec courtoisie.
- ✦ Je suis calme et je parle à voix basse dans les aires communes.
- ✦ J'applique les consignes données par les adultes de l'école.
- ✦ Je prends soin du matériel.

Règle 2

J'accueille et je m'ouvre à la différence.

De cette façon, j'apprends à développer des relations interpersonnelles adéquates.

Comportements attendus :

- ✦ Je comprends que les autres aient des besoins différents des miens et je les respecte
- ✦ Je m'affirme dans mes choix tout en respectant ceux des autres.

Effort

Règle 3

Je crois en moi et je m'active dans ma réussite.

De cette façon, je m'investis dans mon travail, je favorise ma réussite scolaire, je développe mon potentiel et une image positive de moi.

Comportements attendus :

- ✦ J'applique les stratégies enseignées.
- ✦ J'apporte uniquement le matériel nécessaire à mes apprentissages.
- ✦ J'apprends de mes erreurs.

Effort

Règle 4
Je suis ponctuel.

Ainsi, j'apprends à gérer mon temps et à respecter les échéanciers.

Comportements attendus :

- ✪ Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévus.
- ✪ J'accomplis mes tâches dans le délai prévu.

Sécurité

Règle 5
J'adopte des comportements sécuritaires.

Ainsi je contribue à développer un milieu de vie sécuritaire et je me prépare à devenir un citoyen responsable.

Comportements attendus :

- ✪ Je me déplace calmement.
- ✪ Je joue selon les règles du jeu.
- ✪ Je range les objets après utilisation.
- ✪ J'utilise les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés.
- ✪ À moins d'une autorisation d'un adulte de l'école, je mange uniquement ce que mes parents ont prévu pour moi.

Règle 6
Je règle les conflits de manière harmonieuse.

De cette façon, j'apprends à vivre en société.

Comportements attendus :

- ✪ J'utilise des moyens positifs pour me calmer.
- ✪ J'exprime comment je me sens et j'écoute l'autre.
- ✪ Je cherche une solution commune.

Présentation des privilèges et gestes de réparation possibles

Dans cette école, pour souligner les bons comportements des élèves et leurs efforts, des privilèges et des renforcements individuels, de groupe et d'école sont mis en places. Également, nous croyons à la réparation des gestes en situation de conflits. Voici une liste de suggestions n'apparaissant pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées.

Privilèges		
<i>Privilèges et renforcements individuels</i>	<i>Privilèges et célébrations pour le groupe (d'environ 1 heure)</i>	<i>Privilèges et célébrations pour l'école</i>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Choisir une tâche pour la semaine ➤ Lire un livre à la classe ➤ Choisir une activité libre à la fin de la journée ➤ Jouer à l'ordinateur ➤ Dessiner au tableau ou sur le TBI ➤ Gagner une pause jasette ➤ Utiliser la chaise de l'enseignant(e) ➤ Apporter un toutou ou un objet de la maison ➤ Dîner avec un ou une amie et l'enseignant(e) ➤ Choisir la musique que la classe écouterait ➤ Avoir la permission de déménager son pupitre pour la journée à l'endroit de son choix dans la classe ➤ Dîner avec un membre du personnel avec son consentement ➤ Congé de devoirs ➤ Avoir un période de temps libre ➤ ETC. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dîner à l'extérieur avec sa classe ➤ Activités à l'extérieur ➤ Bingo ➤ Karaoké ➤ Film et maïs soufflé ➤ Jeux de société ➤ Jeux électroniques ➤ Lecture d'une histoire aux élèves ➤ Période libre à l'ordinateur ➤ Période de jeux libres ➤ Récréation prolongée ➤ ETC. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Journées thématiques (pyjamas, cheveux fous, chapeau, Hawaï, à l'envers, etc.) ➤ Méga-bingo ➤ Film et maïs soufflé ➤ Tirages ➤ Danse ➤ Bulles à l'extérieur ➤ -eux à l'extérieur ➤ Récréation prolongée ➤ Kermesse ➤ Rencontre sportive : élèves VS enseignants avec spectateurs ➤ Échange de classe ➤ Activité école : course, glissades, etc. ➤ Cachette dans l'école ➤
Gestes de réparation		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'excuser verbalement ➤ Écrire un mot d'excuse ➤ Faire un dessin d'excuse ➤ Faire une réflexion ➤ Nettoyer, remplacer ou réparer son bris ➤ Rendre service à l'autre ➤ Faire un compromis ➤ Prendre un temps pour réfléchir ➤ Donner un délai à l'autre ➤ Échanger ➤ Partager ➤ Attendre son tour ➤ Tirer au sort ➤ Demander de l'aide ➤ ETC. 		

Présentation des règles, des comportements attendus et des raisons

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera confié aux autorités concernées (ex. : direction, DPJ, police, parents)

<i>L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.</i>	
Mesures de soutien	Conséquences (éducatives et graduées)
<ul style="list-style-type: none">➤ Soutien au développement des habiletés sociales;➤ Pratique ou récréations guidée;➤ Rappel de la règle avant l'activité;➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;➤ Rencontres individuelles avec intervenant➤ Communication entre l'école et la maison;➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;➤ Feuille de route ou contrat;➤ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);➤ Référence aux professionnels concernés;➤ Mise en place d'un plan d'intervention;➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;➤ Service EDA (conseil, Phare);➤ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.);➤ Protocole d'intervention;➤ Etc.	<ul style="list-style-type: none">➤ Avertissement (verbal ou écrit);➤ Modélisation du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);➤ Geste réparateur;➤ Remboursement ou remplacement du matériel;➤ Travaux communautaires;➤ Retrait de privilège;➤ Reprise du temps perdu;➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites ou Réflexion;➤ Perte d'autonomie, déplacement limité;➤ Retrait d'objet ou d'accessoire dangereux/illégal;➤ Travail personnel de recherche et présentation;➤ Retrait de la classe avec travail supervisé;➤ Retenue pendant ou après les heures de cours;➤ Suspension interne ou externe;➤ Implication du SPVM;➤ Rencontre élève-intervenant de l'école;➤ Révocation d'inscription (sortie, parascolaire; sdg);➤ Récréations accompagnées et réintégration progressive.➤ Etc

Présentation des étapes pour régler un conflit

Notre code de vie fait la promotion de bons comportements et de la résolution pacifique des conflits. Nous retrouvons en annexe (voir annexe 1), les étapes à réaliser afin de résoudre efficacement un conflit.

Tenue vestimentaire

Les élèves doivent être vêtus selon la température, à moins d'un avis de la direction. Durant l'hiver, les bottes, les pantalons de neige, les chapeaux, les mitaines les foulards ou cache-cou sont obligatoires jusqu'à ce que la direction confirme qu'ils ne le sont plus. Les sandales doivent être fermées et la bretelle doit avoir une largeur de trois centimètres minimum. Un short ou une jupe qui couvre la mi-cuisse est acceptée à la saison chaude. Les chapeaux et les casquettes, de même que les capuchons doivent être enlevés dans l'école.

Pour les cours d'éducation physique, le costume est obligatoire et consiste à un chandail à manches courtes, un pantalon court ou long permettant une bonne extension du corps et des souliers de course. Les bijoux doivent être enlevés pour ce cours afin d'assurer la sécurité de l'élève

Transport scolaire

Comment mentionné précédemment, le code de vie s'applique dans le transport scolaire. Le chauffeur a ainsi la responsabilité de l'appliquer et les élèves de le respecter pour la sécurité de tous. De ce fait, un manquement au code de vie peut être sujet à des sanctions graduées selon la gravité, la fréquence, etc.

Voici les protocoles pour le transport scolaire :

- 1^{er} rapport : avertissement
- 2^e rapport : Récréation perdue
- 3^e rapport : Un jour de suspension du bus
- 4^e rapport : 5 jours de suspensions du bus
- 5^e rapport : Convocation des parents par la direction

Nourriture et allergies alimentaires

Dans le but d'améliorer la santé des enfants, nous invitons les parents à faire des choix respectant le guide alimentaire en ce qui a trait aux collations et aux repas. Aussi, les élèves doivent apporter des aliments qui sont sans arachide et sans noix.

Absence et retard

Les parents ont le devoir de motiver les absences de leur(s) enfant(s) le plus rapidement possible (le matin même). Ils ont aussi l'obligation de signaler tout retard de leur enfant au secrétariat. Dès qu'un élève est en retard, il doit passer au secrétariat. Aucun élève ne sera accepté en classe sans son agenda. Les retards sont sujets à des sanctions graduées selon la fréquence, et ce, même s'ils sont motivés.

Voici les protocoles pour les retards :

- 1^{er} retard : avertissement
- 2^e retard : récréation perdue
- 3^e retard : deux récréations de perdues
- 4^e retard : 30 minutes de retenues vendredi PM durant les heures de classe (en présence du TES)
- 5^e retard : convocation des parents par la direction

Absence d'un élève pour des vacances individuelles ou familiales

En lien avec la politique d'évaluation des apprentissages, le régime pédagogique et les normes et modalités de l'école, les voyages ne sont pas des raisons admissibles pour s'absenter. Cette absence sera donc considérée comme étant non motivée par l'école.

Les parents doivent avoir conscience que cette absence pourrait compromettre la scolarisation de leur enfant. Également, il est nécessaire qu'ils s'engagent à prendre les dispositions nécessaires pour que leur enfant soit à jour dans les différentes disciplines.

Mentionnons qu'aucun enseignant n'est tenu de fournir à l'élève le travail pour la durée de son absence et qu'au retour, les évaluations manquées seront reprises, lors d'une journée pédagogique ou après les heures de classe.

Langue française

Nous valorisons le français comme langue commune et véhicule de culture. Par ailleurs, la langue et la culture d'origine d'un élève sont considérées comme des assises du développement et de ses compétences.

Extrait du référentiel du Vivre-Ensemble, CSMB (2016)

Engagements

L'élève :

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

Signature de l'élève

Date

Le(s) parent(s) :

J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

Signature d'un parent

Signature d'un parent

Date